YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6-7-98 et de la publication le 1-7-98
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/98
DELIBERATION N° 98/06/357

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE VENDRE LA PARCELLE COMMUNALE DITE « LA MARE ARMEE »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21, L 2241-2 à L 2241-4,

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1042 modifié par l'article 21 de la loi de Finances n° 83-1126,

VU l'évaluation du service des Domaines en date du 25/11/97,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 1997, autorisant Monsieur le Maire à procéder à la vente d'une emprise de 15000 à 20000 m²,

CONSIDERANT que cette délibération en date du 26 novembre 1997 doit être modifiée en raison d'une erreur de surface,

VU les avis des Commissions Urbanisme-Environnement et Finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (5 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD + Pouvoir),

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente d'une emprise d'environ 27 000 m² du terrain communal dit « La Mare Armée », cadastrée BD 31, et ce sur la base de l'estimation des Domaines au m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes afférents à cette affaire,

DIT que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 1998, fonction 00, sous-fonction 01, nature 775.

- 6 JUIL. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

DIT que la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 1997 est annulée et rapportée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Direction des Services Fiscaux
de l'ESSONNE

Brigade Domaniale
Evaluations

21 bis, rue Féray
91108 CORBEIL-ESSONNES

☎ : 01.60.90.52.89
Fax : 01.60.90.52.04

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

NOUVEL AVIS DU DOMAINE

EPI N° 97.1176

V/Réf. : NDA/VL/DF

Enquêteur : GARCIA

Service consultant : Commune

Objet :

Sur le projet de cession d'un bien immobilier situé à YERRES

Désignation de l'immeuble : La Mare Armée.

Emprise non délimitée à prélever sur la parcelle cadastrée section BD n°31 pour 32.054 m2.

Propriétaire :

Commune de Yerres.

Ancien avis : du 22 juillet 1996 N° 96.576

Valeur vénale : 2.100.000F (pour 14.000 m2)

Prix demandé par le propriétaire, après négociations :

/

Motifs de réévaluation :

Evaluation datant de plus d'un an.POS rendu public le 3 octobre 1997.

Nouvel avis :

105F/m2

Réalisation d'accords amiables :

Une marge de négociation de 15%pourra être acceptée pour faciliter la transaction.

REÇU LE
- 6 JUIL. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Durée de validité de l'avis : un an.

CORBEIL le 25.11.1997

Pour le Directeur des Services Fiscaux,
et par délégation l'Inspecteur.

M^me^ M. T. GARCIA

20